

Époux ou Père

Prénoms : Pierre, André
Nom : MERCIER

Né le 24 décembre 1986
à 14 heures 20 minutes
à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis)

de Bruno, Jean-Claude, Marie, André MERCIER
et de Nadia AMIRI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°825
le : *L'officier de l'état civil*
Mentions marginales *Sceau*

Mariage célébré à Noisiel
le 28 mai 2016 à 14 heures 30 minutes

Les futurs époux ont déclaré
qu'un contrat de mariage a été reçu
par Maître Solenn MEUROT de Torcy (77), 4 bis rue de Paris
Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 11

Mentions marginales

Épouse ou Mère

Prénoms : Julie, Karine, Sonia
Nom : LEGUILLOON

Née le 5 juillet 1987
à 05 heures 05 minutes
à Clamart (Hauts-de-Seine)

de Thierry, Jean, Pierre, François LEGUILLOON
et de Corinne GUILLON

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°1238
le : *L'officier de l'état civil*
Mentions marginales *Sceau*

le 9 février 2016
Notaire.
le 28 mai 2016

L'officier de l'état civil
Sceau



(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ENFANT⁽¹⁾ _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 3782
Le 11 mai 2017 à 13 heures 17
est né(e)⁽²⁾ _____
Charles Thierry, Jean, Renée
MERCIÉR

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)
du sexe _____ à _____
de⁽³⁾ _____
reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le 15 MAI 2017
MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau _____
Le 15 mai 2017 à 13h00
à la mairie de la commune de J. HACHEM
Signature du Maire : J. HACHEM

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

2^{ème}

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 9254
Le 18 décembre 2020 à 15 heures zéro
est né(e)⁽²⁾ Gaspard, Thierry,
Bruno MERCIER

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

du sexe masculin à Paris 12^{ème} arrdt.

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le 21 DEC. 2020

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Le fonctionnaire municipal délégué
dans les fonctions d'état civil
par la Maire du 12^{ème} Arrdt de Paris

M. CAMASSES

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

à _____ heures

Le _____

est né(e)⁽²⁾ _____

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

du sexe _____ à _____

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil

Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».